



**Septième réunion du Sous-groupe Gestion des  
infrastructures et de l'information d'APIRG  
(IIM/SG7)**

*(Dakar, 5 – 8 août 2024)*

**Rapport**

*Préparé par le Secrétariat*

*Août 2024*

## Contenu

LISTE DES ANNEXES .....	6
LISTE DES CONCLUSIONS ET DÉCISIONS .....	7
PARTIE I – HISTOIRE DE LA RÉUNION .....	8
1. Introduction .....	8
2. Objectifs .....	8
3. Présence .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4. Officiers et Secrétariat .....	8
5. Langue de travail .....	8
6. Ouverture .....	8
7. Ordre du jour .....	9
8. Résumé des projets de conclusions et de décisions .....	10
PARTIE II RAPPORT SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR .....	10
Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail .....	10
Point 2 de l'ordre du jour : État de la mise en œuvre des conclusions et décisions de la réunion IIM/SG6 et de la réunion APIRG/26 applicables au sous-groupe .....	10
Point 3 de l'ordre du jour : Réalisations en matière d'infrastructure et de gestion de l'information .....	12
Point 4 de l'ordre du jour : Déficiences en matière de navigation aérienne .....	26
Point 5 de l'ordre du jour : Défis de mise en œuvre du sous-groupe .....	28
Point 6 de l'ordre du jour : Activités à coordonner avec les SST de l'AAO/SG et du RASG-AFI .....	29
Point 7 de l'ordre du jour : Recommandations/mesures proposées à prendre par le siège de l'OACI ....	30
Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions/décisions de la septième réunion du sous-groupe sur l'infrastructure et la gestion de l'information (IIM/SG7) .....	30
Point 9 de l'ordre du jour : Examen des termes de référence et du programme de travail du sous-groupe	30
Point 10 de l'ordre du jour : Questions diverses .....	31
Cérémonie de clôture .....	31

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

<b>Abbréviation</b>	<b>Definitions</b>
AAO/SG	Sous-groupe de l'exploitation des aéroports et de l'espace aérien
AANDD	Base de données AFI des carences de la navigation aérienne
ACA	Analyse coûts-avantages
AFI	Afrique - Océan Indien
AFI VACP	Plan de contingence AFI pour les cendres volcaniques
AFTN	Réseau de télécommunication fixe aéronautique
AIDC	Communication de données entre les installations des services de la circulation aérienne
AIM	Gestion de l'information aéronautique
AIXM	Modèle d'échange des informations aéronautiques
AMET	Information météorologique avancée
AMHS	Système de gestion des messages aéronautiques
ANS	Service de navigation aérienne
ANSP	Fournisseur de services de navigation aérienne
APCC	Comité de Coordination des Projets APIRG
APIRG	Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre
ASBU	Mises à niveau par blocs du système de l'aviation
ASECNA	Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar
BBB	Blocs constitutifs de base
CAA	Autorité de l'aviation civile
CAFAC	Commission Africaine de l'Aviation Civile
CUA	Commission de l'Union Africaine
CMR	Conférence Mondiale des Radiocommunications
CNPI	Coordonnateur national pour la planification et la mise en œuvre
CNS	Communications, Navigation et Surveillance

<b>Abbréviation</b>	<b>Definitions</b>
CODEVMET-AFI	Développement coopératif des services de météorologie aéronautique dans la région AFI
DAIM	Gestion de l'information aéronautique numérique
ESAF	Afrique orientale et australe
FIR	Région d'information de vol
GANP	Plan mondial de navigation aérienne
IATA	Association du transport aérien international
IIM/SG	Sous-groupe Gestion de l'information et des Infrastructures
MET	Météorologie aéronautique
MoU	Protocole d'entente
MSA	Accord de gestion des services
NCLB	Aucun pays laissé de côté
NOC	Centre National OPMET
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
PBN	Navigation basée sur la performance
PBCS	Communication et surveillance basées sur la performance
PGSF	Panneau de gestion du spectre de fréquences
QG	Quartier général
RASG-AFI	Groupe de sécurité de l'aviation pour la région AFI
RSOO	Organisation régionale de supervision de la sécurité
SADIS	Service d'information sécurisé pour l'aviation
SADIS API	Service de programmation d'application SADIS
SADIS FTP	Protocole de transfert des fichiers SADIS
SAR	Recherche et Sauvetage
SARP	Normes et pratiques recommandées
SAWS	Service météorologique Sud-africain

<b>Abbréviation</b>	<b>Definitions</b>
SBAS	Système de renforcement satellitaire
SST	Équipes de soutien à la sécurité
SST RASG-AFI	Équipes de soutien à la sécurité du Groupe de sécurité de l'aviation dans la région AFI
UAT	Union Africaine des Télécommunications
UA	Union Africaine
UIT	Union Internationale des Télécommunications
WACAF	Afrique occidentale et centrale
WAFC	Centre mondial de prévision de zone
WAFS	Système mondial de prévision de zone
VoIP	Voix sur protocole Internet

## LISTE DES ANNEXES

Réf. de l'annexe	Titre de l'annexe
Appendix 1	Liste des participants
Appendix 2	Résumé des projets de conclusions et de décisions
Appendix 3	État de la mise en œuvre des conclusions et décisions de la réunion IIM/SG6
Appendix 4	État de la mise en œuvre des conclusions et décisions d'APIRG/26 applicables à l'IIM/SG
Appendix 5	Termes de référence du groupe de travail APIRG FF-ICE
Appendix 6	Thème, synopsis et sujets du webinaire APIRG FF-ICE TF
Appendix 7	État de mise en œuvre des éléments ASBU dans les domaines CNS, AIM et MET
Appendix 8	Critères de sélection des experts pour les projets AIM 4 et 5
Appendix 9	Documents de projets IIM consolidés
Appendix 10	Rapport du deuxième exercice AFI sur les cendres volcaniques
Appendix 11	Dépliant SIGWX du WAFS
Appendix 12	Résumé des discussions du SUMMIT WORK@Lab n°1
Appendix 13	Lettre d'État -2024-T17-0579-Mise en œuvre de la décision APIRG 26-24
Appendix 14	Structure organisationnelle améliorée d'APIRG et du RASG-AFI
Appendix 15	Termes de référence du Sous-groupe IIM
Appendix 16	Programme de travail 2024-2025 du sous-groupe IIM

## LISTE DES CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

Référence du projet de Conclusion/Décision	Titre du projet de conclusion/décision
<i>Décision 7/01 de l'IIM/SG7</i>	<i>Mise en place du projet Vol et flux – Information pour un environnement collaboratif (FF-ICE)</i>
<i>Décision 7/02 de l'IIM/SG7</i>	<i>Sélection des experts pour les équipes des projets AIM 4 et AIM 5</i>
<i>Projet de conclusion 7/03</i>	<i>Conduite du troisième exercice sur les cendres volcaniques dans la région AFI</i>
<i>Projet de conclusion 7/04</i>	<i>Nouveaux services SADIS API et WIFS API</i>
<i>Projet de décision 7/05</i>	<i>Finalisation des préparatifs du Sommet des services de navigation aérienne</i>
<i>Projet de décision 7/06</i>	<i>Portée du cadre minimum de reporting</i>
<i>Projet de conclusion 7/07</i>	<i>Révision de la composition des projets IIM</i>
<i>Projet de décision 7/08</i>	<i>Programme de travail de l'IIM/SG d'APIRG pour 2024/2025</i>

# **PARTIE I – HISTOIRE DE LA RÉUNION**

## **1. Introduction**

- 1.1. La septième réunion du Sous-groupe Gestion des infrastructures et de l'information d'APIRG (IIM/SG7) s'est tenue à Dakar, au Sénégal, du 5 au 8 août 2024.
- 1.2. Le Sous-groupe consigne les résultats de ses réunions sous forme de conclusions et de décisions ayant la signification suivante :
  - a) Les conclusions traitent des questions qui, conformément au mandat du Groupe, méritent l'attention directe des États en vue de mesures supplémentaires à prendre conformément aux procédures établies ; et
  - b) Les décisions portent sur des questions qui concernent uniquement APIRG et ses organes subsidiaires.

## **2. Objectifs**

- 2.1. La réunion a discuté entre autres, les progrès réalisés dans la résolution des problèmes liés à la mise en œuvre des éléments ASBU pour lesquels les données collectées par les bureaux régionaux des États ont joué un rôle crucial dans l'évaluation de l'état de mise en œuvre dans la région et de la finalisation de l'automatisation du volume III de l'e-ANP. Cela permettra aux États de fournir directement l'état de mise en œuvre des éléments ASBU dans les tableaux conçus à cet effet.
- 2.2. La réunion a également discuté des activités des équipes de projets et de la gestion des carences de navigation aérienne, où les progrès sont encore faibles.

## **3. Participation**

- 3.1. La réunion a regroupé cinquante-huit (58) participants venus de quinze (15) États et Organisations telles que l'AAMAC, l'ASECNA, le SAWS, l'IATA, le WAFC Londres, l'OMM et les bureaux régionaux ESAF et WACAF de l'OACI.
- 3.2. La liste des participants est fournie à l'appendice 1 du présent rapport.

## **4. Officiers et Secrétariat**

- 4.1. La réunion a été présidée par M. Issoufou Abdoulaye (Niger), Président du Sous-groupe, assisté de Mme Nokuthula Phakathi (Afrique du Sud), Vice-Présidente du Sous-groupe.
- 4.2. M. Goama Ilboudo, Responsable régional MET du Bureau régional WACAF de l'OACI, a assuré les fonctions de Secrétaire de la réunion avec le soutien de Mme Chinga Mazhetese et M. Harvey Gabriel Lekamisy, Responsable régional ENV/MET et Responsable régional CNS respectivement du Bureau régional ESAF de l'OACI, et de M. François Xavier Salambanga et M. Fanfé Bamba, Responsable régional CNS et Responsable régional AIM respectivement du Bureau régional WACAF de l'OACI.

## **5. Langue de travail**

- 5.1. La réunion s'est déroulée en anglais et en français avec interprétation simultanée.

## **6. Ouverture**

- 6.1. M. Prosper Zo'o Minto'o, Directeur régional de l'OACI pour l'Afrique occidentale et centrale (WACAF), a ouvert la réunion.



- 6.2. Il a exprimé sa profonde gratitude aux différentes Administrations et Organisations pour avoir facilité la participation de leurs experts à la réunion. Il a remercié M. Issoufou Abdoulaye (Niger) et Mme Nokuthula Phakathi (Afrique du Sud), Président et Vice-Présidente du Sous-Groupe pour leur leadership et le soutien apporté au Sous-Groupe au cours de l'année écoulée.
- 6.3. Le Directeur régional a rappelé à la réunion diverses conclusions et décisions de la réunion APIRG/26 qui ont appelé à des actions, notamment l'achèvement de l'automatisation du Volume III de l'eANP, le soutien pour promouvoir les progrès sur les priorités et défis régionaux clés, la gestion des carences dans le domaine de la navigation aérienne, la mise en œuvre des projets ainsi que des éléments ASBU, et l'état du Plan régional de navigation aérienne.
- 6.4. Le Directeur régional a également salué le soutien reçu des parties prenantes, en particulier de l'industrie qui, par le biais de plusieurs initiatives et autres activités d'assistance, continue de collaborer avec les bureaux régionaux de l'OACI sur les questions AIM, CNS et MET qui touchent la région. Il a conclu en appelant les États à s'engager pour faire la différence dans la région AFI et, à terme, pour remplir le mandat de l'IIM/SG.

## **7. Ordre du jour**

7.1. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

### **Agenda 1. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail**

1.1. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

### **Agenda 2. État de mise en œuvre des conclusions et décisions de la réunion IIM/SG6 et de la réunion APIRG/26 applicables au Sous-groupe.**

- 2.1. Examen des conclusions/décisions de la sixième réunion du Sous-groupe Gestion des infrastructures et de l'information (IIM/SG6)
- 2.2. Examen des conclusions/décisions de la réunion APIRG/26 applicables à l'IIM/SG

### **Agenda 3. Réalisations en matière d'infrastructures et de gestion de l'information**

- 3.1. État du Plan régional de navigation aérienne
- 3.2. État de mise en œuvre des éléments ASBU dans les domaines AIM, CNS et MET
- 3.3. Mise en œuvre des éléments de l'ASBU et réalisations des projets IIM
- 3.4. Rapports sur la planification et la mise en œuvre par les États et les parties prenantes
- 3.5. Autres initiatives en matière de navigation aérienne

### **Agenda 4. Carences de la navigation aérienne**

### **Agenda 5. Défis de mise en œuvre du Sous-groupe**

### **Agenda 6. Activités à coordonner avec les SST du RASG-AFI**

### **Agenda 7. Recommandations/mesures proposées à prendre par le siège de l'OACI**

- Agenda 8.** Examen des termes de référence et du programme de travail du Sous-groupe
- Agenda 9.** Conclusions/Décisions de la septième réunion du Sous-groupe sur la gestion des infrastructures et de l'information
- Agenda 10.** Questions diverses  
Cérémonie de clôture

## **8. Résumé des projets de conclusions et de décisions**

8.1. Le résumé des projets de conclusions et de décisions est fourni à l'appendice 2 du présent rapport.

## **PARTIE II RAPPORT SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail**

1.1. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion a examiné et adopté l'ordre du jour et le programme de travail proposés par le Secrétariat.

### **Point 2 de l'ordre du jour : État de la mise en œuvre des conclusions et décisions de la réunion IIM/SG6 et de la réunion APIRG/26 applicables au sous-groupe**

#### ***Conclusions/Décisions de la sixième réunion du sous-groupe sur la gestion des infrastructures et de l'information (IIM/SG6)***

2.1. Les participants à la réunion ont été informés de l'état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions et décisions de la réunion IIM/SG6 et des mesures prises à cet effet. Il a été noté que la réunion IIM/SG6 a adopté quatre (4) conclusions et quatre (4) décisions.

2.2. Deux (2) de ces décisions qui n'ont pas été examinées par APIRG/26 ont été entièrement mises en œuvre conformément à l'**appendice 3** du présent rapport.

#### ***Examen des conclusions et décisions de la réunion APIRG/26 applicables à l'IIM/SG***

2.3. La réunion a été informée de l'état d'avancement de la mise en œuvre et des mesures prises concernant les conclusions et décisions d'APIRG/26 applicables à l'IIM/SG. Au total, neuf (9) décisions et sept (7) conclusions liées aux activités de l'IIM/SG ont été adoptées par la réunion d'APIRG/26. La réunion a noté que 67 % des décisions et 43 % des conclusions ont été finalisées tandis que 33 % et 57 % des décisions et conclusions étaient en cours d'élaboration, conformément à l'**appendice 4** du présent rapport. La réunion a exhorté les États et les organisations à accélérer la mise en œuvre des mesures en suspens.

#### ***Création du groupe de travail Vol et Flux – Informations pour un Environnement Collaboratif (FF-ICE)***

2.4. La réunion a été informée que lors de la réunion APIRG/26 tenue en novembre 2023 à Cotonou, au Bénin, l'Afrique du Sud et l'ASECNA ont souligné la nécessité d'améliorer la sensibilisation aux informations sur les vols et les flux pour un environnement collaboratif (FF-ICE) dans la région

AFI avant sa mise en œuvre en 2032. Par conséquent, la décision 26/17 d'APIRG/26 a appelé les Sous-groupes AAO et IIM à coordonner la création d'un groupe de travail FF-ICE qui comprend des experts techniques des États, des ANSP, des usagers de l'espace aérien et d'autres organisations internationales concernées d'ici le 28 février 2024. La réunion a demandé au groupe de travail d'établir un cadre pour le lancement du projet FF-ICE et d'organiser un atelier de sensibilisation aux développements du FF-ICE dans la région AFI. Les États ont donc été priés, par le biais de la lettre aux États réf. T 13/19 – 0116 daté du 7 mars 2024, pour soumettre des listes d'experts et leurs CV avant le 18 mars 2024. Le Secrétariat a sélectionné l'équipe sur la base de ces soumissions, et la première réunion virtuelle de lancement a eu lieu le 19 avril 2024. La réunion a examiné les termes de référence ( TdR ) élaborés par le groupe de travail pour guider les activités comme indiqué à l'**appendice 5** du présent rapport.

2.5. La réunion a également noté que le groupe de travail a élaboré un thème, un synopsis et des sujets proposés pour le webinaire, comme l'exige la décision 26/17 d'APIRG/26. Le thème, le synopsis et les sujets proposés pour le webinaire sont fournis à l'appendice du présent rapport, un webinaire de sensibilisation sur le FF-ICE étant prévu pour octobre 2024.

2.6. La réunion a donc formulé les projet de décision suivant.

<b>Décision IIM/SG7 7/01 : Établissement du projet Vol et Flux – Informations pour un Environnement Collaboratif (FF-ICE)</b>					
Pourquoi:	<i>Il est décidé que, afin d'assurer une mise en œuvre harmonisée et à temps du FF-ICE dans la région AFI,</i>				
Quoi:	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>a) Les termes de référence proposés pour le groupe de travail FF-ICE sont approuvés pour coordination avec le Sous-groupe AAO ;</i></li> <li><i>b) L'IIM/SG coordonne avec l'AAO/SG pour approuver les termes de référence proposés d'ici le 30 octobre 2024 ;</i></li> <li><i>c) Le groupe de travail FF-ICE élabore le document du projet FF-ICE et le soumettre au Secrétariat pour examen par l'APIRG par l'intermédiaire de l'APCC d'ici le 30 octobre 2024 ;</i></li> <li><i>d) Le groupe de travail FF-ICE organise l'atelier de sensibilisation prévu par la décision 26/17 de l'APIRG d'ici le 28 février 2025.</i></li> </ul>				
Qui:	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>a) IIM/SG</i></li> <li><i>b) Le Secrétariat</i></li> <li><i>c) Groupe de travail FF-ICE, Secrétariat</i></li> <li><i>d) Groupe de travail FF-ICE</i></li> </ul>				
Quand:	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>b) 30 octobre 2024</i></li> <li><i>c) 30 octobre 2024,</i></li> <li><i>d) 28 février 2025</i></li> </ul>				
<b>Suivi de la mise en œuvre</b>					
Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Métrique	Métrique 1 : Document de projet soumis à APIRG Métrique 2: Atelier réalisé	Moyens de collecte	Moyenne 1 : Document de travail Moyenne 2 : Lettre d'État

## **Point 3 de l'ordre du jour : Réalisations en matière d'infrastructures et de gestion de l'information**

### ***État d'avancement du Plan régional de navigation aérienne***

- 3.1. La réunion a rappelé qu'APIRG/25 avait mis en évidence des incohérences dans les données des volumes I et II de l'eANP régional, nécessitant instamment leur mise à jour. Le Secrétariat a rendu compte des activités menées jusqu'à présent pour soutenir ces mises à jour, notamment des webinaires organisés en octobre 2023 avec différents niveaux de participation des États. La réunion APIRG/26 a également exprimé des inquiétudes concernant la faible participation des États auxdites activités. La réunion a exhorté les États à soumettre leurs contributions pour la mise à jour des volumes I et II avant le 28 février 2024 et a chargé les bureaux régionaux de l'OACI de consolider ces contributions et de proposer des amendements avant le 30 avril 2024.
- 3.2. La réunion a noté qu'en réponse à la conclusion 26/20 de l'APIRG, seuls le Nigéria et la Tanzanie ont soumis des contributions supplémentaires aux bureaux régionaux de l'OACI. Pour accroître la sensibilisation, le bureau régional WACAF de l'OACI a organisé deux ateliers en avril 2024, l'un en anglais et l'autre en français, axés sur les volumes I et II du Plan de navigation aérienne (eANP) et les carences de la navigation aérienne. La participation aux ateliers est restée limitée.
- 3.3. La réunion a également été informée que le Secrétariat a lancé le processus de propositions d'amendement ( PfAs ) sur la base des soumissions reçues, avec une coordination continue avec les États concernés.

### ***Opérationnalisation de l'outil de collecte de données ASBU***

- 3.4. La réunion a rappelé la nécessité d'aligner le Plan régional de navigation aérienne sur le GANP, comme l'a reconnu la réunion APIRG/24, qui, par sa décision 24/30, a chargé le Secrétariat d'identifier les éléments ASBU pertinents pour la région, qui ont été approuvés par la réunion APIRG/25.
- 3.5. Il a également été rappelé aux participants à la réunion le modèle basé sur Excel présenté lors de la réunion APIRG/25 pour rendre compte de la mise en œuvre de l'ASBU. Les participants à la réunion ont convenu de son utilisation jusqu'à ce qu'un outil en ligne soit développé, en utilisant les données de base sur la planification et la mise en œuvre des éléments de l'ASBU, comme demandé par la réunion APIRG/26. Cet outil en ligne sera ajouté à la plateforme AANDD existante, offrant des fonctionnalités de suivi et de reporting de l'ASBU.
- 3.6. Malgré les contributions limitées des États sur le projet de volume III de l'eANP, l'outil a été finalisé à l'aide de données fictives. En tant que complément de la plateforme AANDD, l'outil ASBU s'appuie sur la base de données existante, offrant un accès à la fois à la gestion des carences de navigation aérienne et à le suivi de l'ASBU via un compte utilisateur unique. Le développement de l'outil ASBU est désormais terminé et ses principales fonctions comprennent :
  - a) Gestion des fils/blocs/modules/ éléments ASBU ;
  - b) Définition de l'applicabilité des éléments ASBU ;
  - c) États rendant compte de la planification et de la mise en œuvre des éléments ASBU applicables ;

- d) Tableau de bord de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'ASBU ; et
- e) Génération du rapport régional de mise en œuvre de l'ASBU.

3.7. Une phase de test est en cours, avec des ateliers de formation pour les points focaux des États et des organisations prévus d'ici octobre 2024.

### ***État de mise en œuvre des éléments ASBU dans les domaines AIM, CNS et MET***

3.8. La réunion a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'ASBU dans les domaines AIM, CNS et MET, notant le faible retour d'information des États. La mise en œuvre de certains éléments ASBU comme FICEB0/1 (AIDC), ASUR\_B0/2 (MILAT), ASUR-B0/1 (ADS-B), AXIM DB et AMET-B1/4 est particulièrement préoccupante, comme le montrent les graphiques fournis à **l'appendice 7** du présent rapport. Plusieurs facteurs, notamment le manque de rapports et les incohérences des données dans le volume III de l'eANP, peuvent expliquer les faibles pourcentages de mise en œuvre. La réunion encourage les États et les parties prenantes à mettre à jour leurs données et à prendre les mesures nécessaires.

### ***Mise en œuvre des éléments ASBU et réalisations des projets IIM***

3.9. La réunion a reçu une mise à jour sur les réalisations des projets IIM d'APIRG, a reconnu les progrès réalisés et a fourni des orientations pour soutenir davantage les États dans la mise en œuvre des SARP de l'OACI et des éléments ASBU dans les domaines CNS, AIM et MET.

#### *Pour les projets liés à la communication, à la navigation et à la surveillance*

3.9.1. Le projet IIM-SG COM 1 sur la mise en œuvre des systèmes de communication sol-sol (ATS/DS, AIDC, VoIP) a fait état de ses principales réalisations, notamment la révision du plan d'action, la planification et l'élaboration du budget du projet, l'élaboration de documents d'orientation pour la mise en œuvre des systèmes de communication sol-sol (ATS/DS, AIDC, VoIP) et l'initiative d'évaluation qui a conduit à la diffusion d'un questionnaire pour évaluer l'état de mise en œuvre des systèmes de communication dans la région AFI. Le projet a relevé certains défis, notamment le manque de participation active des experts du projet, la nécessité de revoir et de valider le plan d'action et le budget et de renforcer l'équipe du projet pour assurer une mise en œuvre réussie.

3.9.2. Le projet COM2 sur la mise en œuvre des communications sol/sol (AFTN, AMHS) a revu avec succès les documents clés pour la transition de l'AFTN à l'AMHS. L'équipe a rendu compte d'une communication et d'une collaboration régulières par le biais de réunions programmées, favorisant les progrès et l'alignement entre les États participants. Les principaux défis rencontrés par le projet comprennent les faibles interconnexions AMHS entre les États de la région AFI, qui sont toujours inférieures à 50 %, et les lacunes en matière d'infrastructures qui entravent le processus de transition. Le projet a également soulevé des problèmes de ressources financières et techniques qui compliquent la mise en œuvre du projet. Le projet a recommandé, entre autres, un retour d'information rapide des États participants sur leur mise en œuvre et l'élaboration de mesures claires pour suivre et évaluer les progrès du projet.

3.9.3. Le projet COM3 sur la mise en œuvre des communications air/sol (données vocales HF/VHF, CPDLC) a permis l'élaboration d'un modèle de questionnaire d'analyse, une stratégie de

communication AFI, le calcul des coûts du projet et l'alignement du projet sur le plan de navigation aérienne AFI, couvrant les communications air/sol dans tous les espaces aériens et les centres ATC de la région AFI. Le projet a mis en évidence certains défis concernant la nécessité d'aider les États à mettre en œuvre les éléments ASBU du COM3, les difficultés à disposer de données de base sur la mise en œuvre par les États. Le projet a souligné la nécessité d'investir dans des systèmes HF compatibles IP et la migration vers des systèmes compatibles IP, l'utilisation des énergies renouvelables pour améliorer la fiabilité et la nécessité de résoudre les problèmes d'interférence de fréquence pour améliorer la qualité des communications.

3.9.4. Le projet COM4 sur la mise en œuvre d'une infrastructure de télécommunication transparente et interopérable a fait état de l'élaboration et de la consolidation des documents de projet ainsi que du calcul des coûts du projet, de l'identification des liens avec d'autres projets garantissant l'intégration et la coordination, de l'évaluation des réseaux VSAT AFI en vue d'une future intégration. L'analyse des lacunes en matière d'interopérabilité des réseaux VSAT et l'élaboration de directives sur le VPN IP en tant que solution de secours sont en cours. Les défis du projet COM4 comprenaient la participation irrégulière des experts affectant l'avancement du projet et la collaboration, la nécessité de mettre à niveau le réseau VSAT pour répondre aux futures demandes technologiques et la nécessité d'un soutien financier aux activités du projet.

3.9.5. Français Le projet IIM/SG COM 5, intitulé « Évaluation de la cyber-résilience des services de navigation aérienne de l'AFI », a fait état de l'élaboration d'un cadre complet de cyber-résilience qui a été élaboré pour les États d'AFI et les ANSP, en s'alignant sur les stratégies et directives mondiales de cybersécurité, ainsi que de la sensibilisation croissante par le biais d'ateliers organisés pour promouvoir la sensibilisation à la cyber-résilience, avec un événement majeur prévu pour octobre 2024. Les défis rencontrés par le projet comprennent la nécessité de prolonger le calendrier du projet au-delà de 2025 et la nécessité de soutenir les activités continues du projet telles que la définition de la portée du projet, la réalisation d'évaluations des cyber-risques et l'analyse des réglementations, ce qui suggère un processus complexe et évolutif.

3.9.6. Le projet SURV sur la mise en œuvre des systèmes de surveillance a fait état de réalisations clés telles que l'élaboration d'une enquête complète pour évaluer les infrastructures de surveillance existantes, la création d'un référentiel de documentation du projet, la mise en place d'un référentiel centralisé pour toute la documentation relative au projet et l'établissement de liens avec d'autres projets IIM pour une intégration et une coordination réussies avec d'autres initiatives IIM. Le projet a organisé un atelier sur le mode S et l'attribution d'adresses 24 bits et l'élaboration d'une stratégie de surveillance AFI qui a formulé un plan stratégique pour les systèmes de surveillance dans la région AFI. Le projet éprouve des difficultés à engager des experts dans le projet, ce qui a eu un impact sur les progrès et l'efficacité de sa mise en œuvre.

3.9.7. Le projet SPEC sur le développement de politiques et de systèmes de protection des fréquences aéronautiques a fait le point sur les réalisations, notamment l'alignement de sa documentation sur le Plan mondial de navigation aérienne, les mesures prises pour résoudre les problèmes liés à la technologie 5G et son impact sur les fréquences de l'aviation, l'élaboration de modèles de protocole d'accord (MoU) pour les autorités de l'aviation civile et les régulateurs de fréquence, facilitant une meilleure coordination, la conduite d'ateliers pour



améliorer les compétences en matière de gestion des fréquences. Le projet a également lancé des études sur l'impact de la 5G sur les fréquences de l'aviation. Les défis rencontrés par le projet comprennent la protection des fréquences de l'aviation contre les interférences dues aux avancées technologiques rapides comme la 5G, la conformité avec les outils de gestion des fréquences de l'OACI tout en coordonnant les différentes parties prenantes et la nécessité d'une participation active des États et des organisations pour mettre en œuvre efficacement le projet.

3.9.8. La réunion n'a reçu aucun rapport sur le projet NAV sur la mise en œuvre des aides à la navigation conventionnelles et du GNSS (Core et Augmented) visant à permettre la mise en œuvre du PBN.

*Pour les projets liés à la gestion des informations aéronautiques*

3.9.9. La réunion APIRG/25 a adopté les projets AIM 4 et 5 visant à améliorer la qualité des informations aéronautiques et des NOTAM, ainsi qu'à mettre en œuvre des ensembles de données de cartographie des aérodromes et de procédures de vol aux instruments.

3.9.10. La réunion APIRG/26 a identifié des défis, notamment le manque d'expertise en matière de conception de procédures de vol et de cartographie aéronautique. La réunion a donc examiné un ensemble de critères proposés pour la sélection d'experts qualifiés pour ces projets et a chargé le Secrétariat de diffuser ces critères fournis à l'**appendice 8** du présent rapport aux États et aux organisations. Le projet de décision suivant a été formulé en conséquence.

<b>Décision IIM/SG7 7/02 : Sélection des experts pour les équipes des projets AIM 4 et AIM 5</b>					
Pourquoi:	<i>Il est décidé que, pour mettre en place les équipes des projets AIM Project 4 et AIM Project 5,</i>				
Quoi:	<i>a) Les critères de sélection des experts fournis à l'appendice 8 sont adoptés, b) Les États et les organisations nomment des experts pour les projets AIM 4 et AIM 5 sur la base des critères convenus d'ici octobre 2024.</i>				
Qui:	<i>Secrétariat</i>				
Quand:	<i>30 octobre 2024</i>				
Suivi de la mise en œuvre					
Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Métrique	Critères diffusés	Moyens de collecte de données sur la mise en œuvre de la conclusion/décision	Lettre d'État

*Pour les projets liés à la météorologie aéronautique*

3.9.11. Le projet MET 1 sur la fourniture de produits et d'informations météorologiques au niveau mondial, régional et local a fait état de progrès constants dans le cadre de divers éléments MET de l'ASBU, tels que les observations et les prévisions, indiquant un développement et un déploiement réussis des services MET et l'achèvement de l'établissement des coûts du projet. Le projet a souligné que les différents niveaux de mise en œuvre entre les éléments ASBU indiquent que les progrès sont inégaux, ce qui suggère que certains domaines pourraient avoir besoin d'un soutien plus ciblé. Le projet a mis en évidence les efforts en cours

pour examiner les documents, coordonner les activités et combler les lacunes, ce qui implique des défis à relever pour parvenir à une mise en œuvre uniforme et éventuellement à une coordination entre plusieurs États.

- 3.9.12. Le projet MET 2 sur la fourniture d'informations météorologiques au format du modèle d'échange d'informations météorologiques de l'OACI (IWXXM) a rendu compte de ses réalisations, notamment la collecte et l'examen des données recueillies sur la mise en œuvre par les États, la tenue d'un séminaire sur le développement des capacités d'échange d'informations météorologiques (modèle IWXXM de l'OACI) et l'élaboration du coût du projet. L'équipe du projet a élaboré et mis en œuvre un questionnaire pour évaluer la mise en œuvre des éléments de l'ASBU, en particulier de l'AMET-B1, dans la région AFI. Le projet a recommandé d'intensifier les efforts pour mettre à jour les plans nationaux et adopter le format numérique pour les données OPMET.
- 3.9.13. Le projet MET 3 sur la mise en œuvre des dispositions de l'Annexe 3 de l'OACI relatives aux exigences en matière de météorologie spatiale dans la région AFI a rendu compte de la coordination du projet et de l'élaboration de documents d'orientation, de la réalisation d'une analyse des lacunes et de l'élaboration de plans d'action, de la tenue de trois ateliers depuis 2021, y compris des sessions virtuelles et en personne. Le projet a souligné que de nombreux États n'ont pas inclus l'amendement 78 de l'Annexe 3 dans leurs réglementations nationales, ce qui a un impact sur l'inclusion des informations sur la météorologie spatiale dans la planification des vols, ainsi que la faible participation des experts désignés aux réunions du projet, qui affecte les progrès. Le projet a également indiqué que le soutien financier pourrait favoriser les progrès du projet et a réitéré la nécessité pour les États et les organisations de garantir la participation active de leurs experts désignés aux activités du projet.
- 3.9.14. Le projet MET 4 sur la mise en œuvre des normes de compétence du personnel météorologique aéronautique dans la région AFI a mené une analyse des lacunes à l'aide d'un questionnaire envoyé aux États, afin d'évaluer la mise en œuvre des normes de compétence des prévisionnistes et observateurs météorologiques aéronautiques (AMF) et des observateurs (AMO). Les contributions de plusieurs États ont été recueillies, notamment l'Angola, Djibouti, l'Eswatini, l'Éthiopie, le Kenya, Maurice, les Seychelles, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe. Le projet a également organisé avec succès un atelier virtuel sur les normes de compétence en novembre 2023 avec la participation de 19 États et de l'ASECNA. Des présentations sur les activités du projet ont été faites lors du séminaire régional de météorologie aéronautique ESAF en juin 2024. Le projet a exprimé des inquiétudes quant à la participation limitée des experts aux réunions du projet et aux ateliers régionaux de sensibilisation, ce qui affecte l'efficacité des efforts de sensibilisation.
- 3.9.15. Le projet MET 5 sur résolution des carences liées à la disponibilité des données OPMET dans la région AFI a élaboré le document de projet, y compris l'estimation du coût du projet. Un atelier a été organisé en octobre 2023 pour rafraîchir les connaissances des experts des États sur le système AMBEX, ses organes et ses procédures. Comme défi, la réunion a noté que le projet souffre d'un manque de coordination efficace et de latence dans la conduite des activités. La réunion a insisté sur la révision de l'équipe du projet.



## *Coût des projets*

- 3.10. Les réunions APIRG/20 et APIRG/21 ont établi et réitéré le mandat d'APIRG d'explorer les mécanismes d'assistance et de financement en coopération avec les organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union africaine, la CAFAC, les communautés économiques régionales (CER) et les institutions financières, conformément à la Conclusion 20/49. Conformément à cette conclusion, le Secrétariat a créé un catalogue de projets consolidé et a fourni des orientations pour l'élaboration et l'estimation des coûts des projets. La réunion a examiné les projets de documents des projet et les coûts soumis par les équipes de projets IIM conformément à **l'appendice 9** du présent rapport et a chargé le Secrétariat d'examiner les soumissions et de s'assurer que les documents de projets, y compris les coûts sont consolidés d'ici septembre 2024, pour examen lors de la réunion APCC/9.

## ***Rapports sur la planification et la mise en œuvre par les États et les parties prenantes***

### *Mise à jour sur les progrès réalisés sur les réseaux VSAT AFI : SADC et NAFISAT*

- 3.11. La réunion a été rapporté que les réseaux VSAT de la SADC et de NAFISAT en Afrique du Sud affichent une disponibilité supérieure à 99 % et sont en cours de modernisation pour répondre aux exigences de l'ATN IPS. Ces réseaux sont entièrement interopérables au niveau satellite et avec AFISNET, ce qui minimise les retards. L'ATNS a mis en œuvre avec succès des solutions VPN à plusieurs endroits et continuera de privilégier la communication par satellite pour sa couverture et sa fiabilité supérieures. La collaboration entre les opérateurs de réseau est encouragée pour améliorer l'interopérabilité des réseaux.

### *Mise en œuvre des communications sol/sol (AFTN et AMHS) en Afrique du Sud*

- 3.12. L'Afrique du Sud a mis en place le réseau de télécommunications fixes aéronautiques (AFTN) en 2001 et le système de messagerie aéronautique (AMHS). Le système de messagerie aéronautique (AMHS) a été introduit en 2009 avec une mise à niveau du système de commutation de messages aéronautiques (AMSS). En 2016, les systèmes AMHS en Afrique du Sud ont testé avec succès l'échange de messages IWXXM entre la BRDO (Pretoria Met) et le Centre de Communication en septembre 2016. La BRDO collabore actuellement avec l'IROG Toulouse pour commencer à échanger des messages au format IWXXM.
- 3.13. En 2023, l'Afrique du Sud a établi des connexions AMHS P1 avec l'Argentine, l'Espagne et l'Égypte, améliorant ainsi les réseaux de communication régionaux grâce au réseau REDDIG II. Les États SAM ont donné la priorité aux connexions AMHS avec l'APAC, en passant principalement par Johannesburg et Ezeiza, avec un itinéraire secondaire via Atlanta et Salt Lake City, qui a été accepté par l'Afrique du Sud, l'Australie et la région APAC.
- 3.14. L'Afrique du Sud modernise son système AFTN/AMHS pour conserver son rôle de centre de communication régional, conformément aux plans de l'OACI, et a migré avec succès les connexions AIM de l'AFTN vers l'AMHS avec plusieurs États. Des problèmes ont été rencontrés lors de la connexion avec d'autres ANSP/États, notamment le manque de formation, des États mal préparés et des transitions AMHS complexes avec des États non enregistrés.
- 3.15. Compte tenu de ce qui précède, la réunion a exhorté les États à s'enregistrer auprès du Centre de gestion de la messagerie des services de la circulation aérienne (AMC) et à tenir leurs

informations à jour. Les États ont également été invités à organiser des formations ou des webinaires sur le RSFTA/AMHS pour soutenir la migration AMHS et assurer la participation. En outre, la réunion a encouragé la collaboration entre les États et le Bureau régional de l'OACI pour relever les défis du RSFTA/AMHS et rétablir les services.

#### *Coopération régionale entre AFI ANSP en matière de bases de données AIXM*

- 3.16. La réunion a pris acte du plan conjoint signé le 26 juillet 2022 entre l'ASECNA et la Gambie dans le cadre de l'initiative « Aucun pays laissé de côté ». Ce plan vise à soutenir la Gambie dans la mise en œuvre de systèmes peu coûteux et interopérables en hébergeant sa base de données AIXM sur le serveur de l'ASECNA, y compris les outils, la formation du personnel et une partition de serveur dédiée pour protéger la propriété intellectuelle.
- 3.17. A ce jour, 80 % du projet est achevé, les tâches restantes étant axées sur la finalisation de l'eAIP, l'impression de nouveaux AIP et la réalisation d'une étude de sécurité. Cette coopération permettra de lancer un portail d'information aéronautique numérique pour la Gambie, d'imprimer un nouvel AIP et d'assurer l'interopérabilité des données. La base de données AIXM 5.X mise à jour de l'ASECNA et les plans d'infrastructure ont également été notés. La réunion a encouragé l'ASECNA à continuer de soutenir les autres États.

#### *Coordination entre les MWO et les AMO pour la gestion des SIGMET*

- 3.18. La réunion a été informée d'un mécanisme mis en œuvre par l'ASECNA pour améliorer la fourniture à temps d'informations SIGMET de qualité requise grâce à un processus de coordination établi entre les centres de veille météorologique (MWO) et les centres météorologiques aéronautiques (AMO) correspondants.
- 3.19. La réunion a salué cette initiative et a encouragé l'ASECNA à partager son expérience avec d'autres ANSP. Elle a en outre encouragé l'ASECNA à veiller à ce que la diffusion des données MET soit conforme au système d'échange de bulletins MET de l'AFI (AMBEX).

#### *Partenariat de l'OMM avec l'OACI et activités de l'OMM présentant un intérêt pour l'OACI*

- 3.20. Les participants à la réunion ont reçu des informations précieuses sur les activités récentes de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) intéressant l'OACI, notamment le contexte des dernières structures organisationnelles de l'OMM, l'engagement avec l'OACI et d'autres agences aux niveaux mondial et régional. Les points saillants comprenaient les structures organisationnelles récentes de l'OMM pour les services aéronautiques et l'Association régionale I (Afrique), les contributions de l'OMM au Groupe d'experts de météorologie de l'OACI (METP) et les résultats de la troisième session de la Commission des services et de la 78<sup>ème</sup> session du Conseil exécutif. La réunion a également été informée des prochains événements de l'OMM tels que la Conférence scientifique sur la météorologie aéronautique, le séminaire de formation en météorologie aéronautique de 2024 et l'atelier de rédaction de 2024 pour l'équipe spéciale sur le plan à long terme pour la météorologie aéronautique. En outre, les publications actualisées de l'OMM concernant la météorologie aéronautique ont été partagées via les liens suivants.

- [Règlement technique \(OMM-n° 49\), Volume I, Pratiques météorologiques générales normalisées et recommandées](#) (édition 2023).

- [Guide des services pour l'aviation \(OMM-n° 732\)](#) (édition 2023), anciennement *Guide des pratiques pour les bureaux météorologiques au service de l'aviation*.
- [Rapports et prévisions d'aérodrome : Manuel d'utilisation des codes \(OMM-n° 782\)](#) (édition 2022).
- [Guide de recouvrement des coûts des services météorologiques aéronautiques : principes et orientations \(OMM-n° 904\)](#) (édition 2023)
- [Manuel du système d'information de l'OMM \(OMM-n° 1060\)](#) (édition 2023).
- [Guide du système d'information de l'OMM, Volume I \(OMM-n° 1061\)](#) (édition 2023, mise à jour en 2024).
- [Guide pour la mise en œuvre des normes d'enseignement et de formation en météorologie et en hydrologie, Volume I – Météorologie \(OMM-n° 1083\)](#) (édition 2023).
- [Règlement technique \(OMM-n° 49\), Volume I, Pratiques météorologiques générales normalisées et recommandées](#) et [Recueil des cadres de compétences de l'OMM \(OMM-n° 1209\)](#)

- 3.21. La réunion a noté que, conformément à un plan d'action en deux étapes approuvé par le 19<sup>ème</sup> Congrès météorologique mondial (Cg-19) en 2023, les parties I et II du Règlement technique (OMM-n° 49), Volume II, concernant les services météorologiques pour la navigation aérienne internationale, ont été supprimées à compter du 31 décembre 2023, en raison de leur chevauchement avec l'Annexe 3 de l'OACI et les prochaines PANS-MET. Les parties III et IV, relatives à la climatologie aéronautique et à la documentation de vol, resteront en vigueur jusqu'à ce que le contenu pertinent soit incorporé dans les PANS-MET de l'OACI, prévu d'ici 2027. Un dossier de communication en ligne détaillé sur cette suppression est disponible sur le site Web de l'OMM.
- 3.22. Les participants à la réunion ont reconnu le soutien de l'OMM aux services météorologiques aéronautiques en Afrique et sa collaboration avec l'OACI aux niveaux mondial et régional. Ils ont encouragé les deux organisations à poursuivre leur partenariat pour aider les États à mettre en œuvre efficacement les changements à venir dans les SARP relatives à la météorologie.
- 3.23. La réunion a soutenu la proposition du Bureau régional de l'OMM pour l'Afrique de tenir des consultations régulières entre l'OACI et les bureaux régionaux de l'OMM. Ces consultations visent à renforcer la coopération régionale en matière de météorologie aéronautique, en mettant l'accent sur le respect de l'Annexe 3 de l'OACI, la mise en œuvre du système de gestion de la qualité, la compétence du personnel, l'échange de données OPMET, une meilleure coordination entre les fournisseurs des services de météorologie aéronautiques (AMSP) et les autorités de l'aviation civile, et des initiatives visant à accroître la disponibilité des données OPMET en Afrique.

## *Autres initiatives en matière de navigation aérienne*

### *Une approche transformatrice blockchain pour améliorer la sécurité, l'efficacité et la transparence*

- 3.24. Les participants à la réunion ont été informés que les industries ont en train de réévaluer leurs stratégies commerciales pour générer des revenus dans l'ère post-pandémique, en particulier avec l'essor de la cinquième révolution industrielle (5IR). Il a été souligné que le secteur de l'aviation doit également adopter des stratégies de transformation pour améliorer la sécurité, l'efficacité et la transparence afin de rester compétitif. La réunion a été informée de la manière dont la technologie blockchain peut répondre à ces besoins au sein de l'écosystème de la gestion du trafic aérien (ATM). Les participants ont reconnu les défis posés par les technologies émergentes, ont acquis une compréhension globale du potentiel de la blockchain pour améliorer la sécurité et l'efficacité de l'aviation et ont approuvé l'élaboration de documents d'orientation sur la blockchain d'ici le 31 octobre 2025 pour soutenir l'écosystème ATM.

### *Gestion verte du trafic aérien vers zéro émission nette en 2050*

- 3.25. La réunion a été l'occasion de présenter l'approche "gestion du trafic aérien (ATM) verte" en vue d'atteindre le zéro net d'ici 2025 et, après discussion, la réunion a suggéré d'approfondir ce sujet dans le cadre du Comité de l'OACI sur la protection de l'environnement en aviation (CAEP).

### *Résultats du deuxième exercice sur les cendres volcaniques (VOLCEX 2023/01) dans la région AFI (Secrétariat)*

- 3.26. La réunion a été rappelée que le deuxième exercice sur les cendres volcaniques de la région AFI (AFI VOLCEX), tenu le 7 décembre 2023, a simulé l'éruption du volcan Nyiragongo en République Démocratique du Congo, affectant onze FIR touchant les principales routes de trafic aérien à Kinshasa, Brazzaville, Libreville, Douala, Bangui, Dar Es Salam, Entebbe, Kigali, Luanda, Bujumbura et Nairobi. L'exercice a été dirigé et coordonné par la République démocratique du Congo en tant qu'État chef de file de l'exercice et a impliqué des agences de la République démocratique du Congo, de la République du Congo, du Gabon, du Cameroun, de la République centrafricaine, de la Tanzanie, de l'Ouganda, du Rwanda, du Burundi et du Kenya. Le Centre de compilation des bulletins (Kenya), la Banque de données OPMET régionale de Dakar et de Pretoria (BRDO Dakar et BRDO Pretoria), le Sénégal, le Cap Vert, l'IATA et les bureaux régionaux ESAF et WACAF de l'OACI ont participé à l'exercice. Les principaux objectifs de l'exercice comprenaient l'amélioration de la coordination, de la distribution des messages et de la gestion des urgences. Bien que des résultats satisfaisants aient été obtenus, des améliorations sont nécessaires dans certains domaines, notamment les formats NOTAM, l'implication des parties prenantes et la rapidité de diffusion des messages. Le rapport de ce deuxième VOLCEX d'AFI est fourni à l'**appendice 10** du présent rapport.
- 3.27. La réunion a également été informée des résultats de la réunion virtuelle du groupe de pilotage AFI de l'exercice de cendres volcaniques, qui s'est tenue le 26 juillet 2024, laquelle a discuté le prochain exercice sur les cendres volcaniques et a endossé la proposition du Kenya de diriger le VOLCEX 2025. La réunion a formulé le projet de conclusion suivant en conséquence.

<b>Projet de conclusion 7/ 03 : Conduite du troisième exercice de cendres volcaniques dans la région AFI</b>					
Pourquoi:	<i>Il est conclu que, pour mettre en pratique et de développer une réponse inter-agences à l'activité volcanique</i>				
Quoi:	a) <i>La proposition du Kenya de mener le troisième exercice de cendres volcaniques est approuvée</i> b) <i>Le Kenya dirige et coordonne le troisième exercice de cendres volcaniques dans la région AFI d'ici le 30 novembre 2025 ; et</i> c) <i>Les bureaux 'ESAF et WACF facilitent la conduite de l'exercice de cendres volcaniques dans la région AFI d'ici le 30 novembre 2025.</i>				
Qui:	a) <i>APIRG</i> b) <i>Kenya</i> c) <i>Bureaux ESAF et WACAF</i>				
Quand:	b) et c) : <i>Au plus tard le 30 novembre 2025</i>				
Suivi de la mise en œuvre					
Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Métrique	<b>Métrique 1</b> : Calendrier d'exercices approuvés sur les cendres volcaniques <b>Mesure 2</b> : Rapport final du troisième exercice sur les cendres volcaniques	Moyens de collecte	Moyenne 1 : Lettres d'État Moyenne 2 : Réunions de coordination

#### *Mise à jour sur l'avancement du projet RBIS*

- 3.28. La 25<sup>ème</sup> réunion du Comité directeur du Plan AFI a approuvé le projet révisé d'appui à la mise en œuvre basée sur les résultats (RBIS) de l'AIM pour aider les États africains à mettre en œuvre des systèmes de gestion de la qualité (QMS), un modèle d'échange d'informations aéronautiques (AIXM) et des données de terrain et d'obstacles (TOD). La réunion APIRG/25 a ensuite clôturé les anciens projets AIM 1, 2 et 3 pour éviter toute redondance.
- 3.29. Le projet AIM RBIS, structuré en trois phases, a terminé ses phases initiales, avec la documentation élaborée et validée en mars 2023.
- 3.30. Un groupe initial de dix États a été proposé pour bénéficier des activités d'assistance. Cependant, seuls deux de ces États se sont engagés à participer aux activités de l'équipe de pilotage du projet. Étant donné que de nombreux autres États, non inclus dans la liste initiale, pourraient avoir besoin d'un soutien pour mettre en œuvre le SMQ, les bases de données AIXM, l'AIP électronique et le TOD, la 25<sup>ème</sup> réunion du Comité directeur du Plan AFI, qui s'est tenue le 24 août 2023 à Nairobi, au Kenya, a approuvé une révision du projet. Cette révision étend les activités d'assistance à tous les États de l'AFI désireux d'accepter le soutien.
- 3.31. Depuis la prolongation du projet, les États suivants se sont engagés et ont reçu l'assistance de Go-team en 2023 et 2024 :
- Assistance SMQ : Guinée, Sierra Leone, Libéria, République Démocratique du Congo ;
  - AIXM/ eAIP /TOD : Guinée, Sierra Leone, Libéria, République démocratique du Congo ; et
  - TOD : République Islamique de Mauritanie.
- 3.32. Des interventions de Go-team sont prévues dans les États suivants d'ici fin 2024 :
- SMQ : Nigéria ;

- AIXM/ eAIP /TOD : Bénin ; et
- TOD : Côte d'Ivoire, Togo et Gabon.

3.33. L'équipe du projet continue de suivre la mise en œuvre et l'approche est reconnue comme une bonne pratique. La réunion a donc encouragé les États à utiliser les activités du projet pour améliorer la mise en œuvre de l'AIM.

*Mise à jour sur l'avancement du projet CODEVMET-AFI*

3.34. Le projet CODEVMET-AFI, lancé en 2016, vise à remédier aux carences de longue date en matière de navigation aérienne en météorologie dans la région AFI. Les objectifs comprennent le renforcement des capacités des États à respecter les normes de sécurité météorologique de l'OACI, le soutien à la planification des contingences, l'alignement de la législation nationale sur les exigences internationales, la garantie d'un personnel qualifié, le développement de systèmes de gestion de la qualité (SMQ) et la mise en œuvre du modèle d'échange d'informations météorologiques de l'OACI (IWXXM).

3.35. En septembre 2023, le comité de pilotage du projet a approuvé le document du projet révisé et un plan de travail. Le projet se concentre sur le renforcement des capacités de surveillance et la mise en œuvre du SMQ, avec des activités dirigées par des experts en la matière.

3.36. À ce jour, huit États (Botswana, Cameroun, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Nigéria et Togo) ont bénéficié d'une assistance axée sur la révision et l'amélioration des documents relatifs à la mise en œuvre des éléments cruciaux de leurs systèmes nationaux de supervision de la sécurité, couvrant les activités d'établissement (CE-1 à CE-5) et de mise en œuvre (CE-6 à CE-8). En outre, des documents d'orientation et des documents génériques ont été fournis pour aider les États à aligner leur réglementation relative aux MET sur les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI.

3.37. Les prestataires de services météorologiques des États aidés ont été guidés dans l'alignement de leurs pratiques sur les réglementations nationales et les exigences de l'OACI/OMM. Ces prestataires de services météorologiques ont été assistés à élaborer un plan d'action de mise en œuvre du SMQ conforme aux normes de la série 9000, en utilisant la démarche de mise en œuvre d'un SMQ décrite dans la publication n° 1100 de l'OMM. Les États et organisations assistés ont reçu des orientations, des documents génériques, des procédures et des outils qui peuvent être contextualisés selon les besoins. Les résultats suivants ont été obtenus jusqu'à présent :

- Quatre États (Cameroun, Cap Vert, Sénégal et Togo) ont reçu une assistance pour la mise en œuvre du SMQ ;
- Un ANSP (ASECNA) reçoit une assistance pour élaborer des mesures et des procédures d'urgence liées à la météorologie spatiale afin d'utiliser les avis de météorologie spatiale ; et
- Deux États (le Gabon et la Sierra Leone) devraient recevoir une aide d'ici la fin de l'année.

3.38. Les équipes sécurité et SMQ de Codevmet assisteront le Sénégal et l'ASECNA d'ici fin novembre 2024.



- 3.39. La réunion a exhorté les États à tirer parti du succès du projet pour renforcer la capacité réglementaire en matière de surveillance de la sécurité des services météorologiques aéronautiques et aider les prestataires de services météorologiques à remédier aux carences critiques de la navigation aérienne dans le domaine météorologique.

*Développements mondiaux liés aux systèmes interopérables mondiaux (SIG)*

- 3.40. Les participants à la réunion ont été informés des développements mondiaux concernant les systèmes interopérables mondiaux (SIG), l'accent étant mis sur la planification mondiale, la gestion de l'information et l'interopérabilité des systèmes d'échange d'informations sur l'aviation. Les principaux développements mis en évidence sont les suivants :

- Une mise à jour importante de la 8<sup>ème</sup> édition du Plan mondial de navigation aérienne (GANP), qui est en cours de finalisation pour le 42<sup>ème</sup> Assemblée de l'OACI ;
- La publication du PANS-IM est prévue pour novembre 2024 ; et
- La publication de directives sur la sécurité de l'information, qui soutiendront le PANS-IM et faciliteront l'échange d'informations fiables, est également prévue pour novembre 2024.

*Présentation des nouveaux services API SADIS*

- 3.41. Les participants à la réunion ont été informés des mises à jour du système mondial de prévisions de zone (WAFS), notamment de l'introduction d'ensembles de données aux points de grille améliorés, de nouvelles prévisions de temps significatif (SIGWX) et de nouveaux systèmes de distribution via les SADIS et WIFS APIs. Les WAFC de Londres et Washington ont collaboré pour développer les systèmes SADIS et WIFS de nouvelle génération, conformes au SWIM, qui utilisent le cadre API OGC-EDR (<https://ogcapi.ogc.org/edr/>) pour une extraction harmonisée des données. Les principales améliorations comprennent des données WAFS à plus haute résolution, de nouvelles prévisions SIGWX automatisées avec une couverture de 6 à 48 heures (à des intervalles de 3 heures) émises quatre fois par jour et l'utilisation du nouveau format IWXXM.
- 3.42. Les participants à la réunion ont été informés que les nouvelles prévisions SIGWX sont conçues pour une utilisation numérique, ce qui permet aux utilisateurs de personnaliser et d'interagir avec les données. La mise en œuvre des nouvelles prévisions SIGWX, initialement retardée jusqu'en novembre 2024, améliorera considérablement les prévisions météorologiques pour l'aviation. Les cartes SIGWX actuelles resteront disponibles via les anciens systèmes jusqu'à leur retrait entre 2026 et 2028.
- 3.43. À la lumière de ce qui précède, la réunion a encouragé les utilisateurs et les parties prenantes à effectuer la transition vers les nouveaux systèmes et formats, les informations et les conseils pertinents étant fournis dans un dépliant SIGWX mis à jour fourni à l' **appendice 11** du présent rapport. La réunion a ensuite formulé le projet de conclusion suivant en conséquence.

<b>Projet de conclusion 7/04 : Nouveaux services API SADIS et API WIFS</b>	
Pourquoi:	<i>Il est conclu que, pour se préparer aux changements à venir de SIGWX et garantir l'utilisation des nouveaux ensembles de données SIGWX au format IWXXM</i>
Quoi:	<i>a) Les États et organisations utilisateurs du SADIS menent des activités de sensibilisation sur les changements à venir du SIGWX T+24 qui entreront en vigueur le 26 novembre 2024</i>

	<p><i>en partageant le dépliant SIGWX ou en les dirigeant vers <a href="https://www.metoffice.gov.uk/services/transport/aviation/regulated/wafs-2023">https://www.metoffice.gov.uk/services/transport/aviation/regulated/wafs-2023</a> d'ici fin décembre 2024; et</i></p> <p><i>b) Les États et les organisations élaborent des plans de mise à niveau de leurs systèmes afin de pouvoir visualiser les ensembles de données quadrillées WAFS à plus haute résolution et les nouveaux ensembles de données IWXXM SIGWX et utiliser la nouvelle API SADIS d'ici novembre 2025.</i></p>				
OMS:	<p><i>a) États et organisations utilisateurs du SADIS</i></p> <p><i>b) États et organisations.</i></p>				
Quand:	<p><i>a) D'ici fin décembre 2024</i></p> <p><i>b) D'ici novembre 2025</i></p>				
Suivi de la mise en œuvre					
Suivi nécessaire	<p>Oui <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Non <input type="checkbox"/></p>	Métriqu e	<p>Métrique 1 : Nombre d'États dotés de capacités API SADIS</p> <p>Métrique 2 : <i>Activités de sensibilisation menées</i></p>	<p>Moyens de collecte</p>	<p>Moyenne 1 : SL</p> <p>Moyenne 2 : SL</p> <p>....</p>

#### *Point sur le Sommet des services de navigation aérienne*

- 3.44. La réunion de l'IIM/SG7 a rappelé que les réunions d'APIRG/21 à APIRG/26 se sont concentrées sur l'amélioration de la navigation aérienne et de la gestion du trafic dans la région AFI grâce à des efforts coordonnés et à une planification stratégique.
- 3.45. APIRG/21 a souligné l'importance d'aligner les plans nationaux de navigation aérienne sur les stratégies régionales et mondiales, en encourageant un programme régional de modernisation. La réunion a approuvé la conclusion 21/01 appelant à une approche coordonnée de la planification et de la mise en œuvre de la navigation aérienne et la conclusion 21/08 énonçant les mesures à prendre pour assurer la fluidité de la gestion du trafic aérien en Afrique. Les réunions ultérieures ont souligné la nécessité d'un système de gestion du trafic aérien AFI harmonieux, les réunions APIRG/22 et APIRG/23 appelant à l'élaboration d'un plan directeur ATM et à la création d'une équipe de gestion de projet pour mener à bien cette initiative par le biais de la conclusion 22/35 de l'APIRG/22 et de la décision 23/01 de l'APIRG/23.
- 3.46. APIRG/25 a souligné l'importance de la prise de décision collaborative et de l'investissement dans les infrastructures pour un système ATM harmonisé, ce qui a conduit à la planification d'un sommet régional sur l'ATM en 2024 conformément à la conclusion 25/09 d'APIRG/25.
- 3.47. APIRG/26 a également examiné la demande de consolidation de toutes les initiatives des différentes organisations, en vue de la mise en place d'un ciel africain sans faille dans le cadre d'un mécanisme APIRG unique piloté par l'OACI, et a appelé les parties prenantes à engager des ressources financières et humaines et à créer un comité directeur pour assurer le succès du Sommet AFI ANS. La réunion a pris acte de la demande d'utiliser une approche de projet pour le Sommet. La réunion a noté que des initiatives similaires sont en cours et a souligné la nécessité d'une coordination. La Décision 26/24 d'APIRG/26 a chargé l'IATA et le Secrétariat de créer un groupe de travail ANS SUMMIT composé de membres des États, des ANSP, de l'industrie et de l'OACI pour élaborer la feuille de route de mise en œuvre.



3.48. Les préparatifs du Sommet étaient en cours, avec une feuille de route et des termes de référence discutés début 2024. Le résumé des discussions du premier work@lab mené en juin 2024 à Bela Bela (Afrique du Sud) figure à l'**appendice 12** du présent rapport. La réunion, en examinant les résultats du premier work@lab, a noté des incohérences majeures dans certains domaines, notamment CNS et MET. La réunion a exprimé des inquiétudes quant au faible niveau de participation des États et des bureaux régionaux aux discussions en raison du modèle de Work Lab utilisé pour la conduite des activités. La réunion a également discuté des préoccupations soulevées par le Secrétariat dans une lettre aux États (voir l'**appendice 13** du rapport) concernant l'alignement des activités susmentionnées avec les dispositions du Manuel de procédure d'APIRG et la nécessité de prendre en compte les résultats des activités en cours telles que l'analyse des lacunes des infrastructures aéronautiques. La lettre soulignait, entre autres, la nécessité d'aligner la méthode de travail pour la préparation du sommet ANS sur les dispositions du Manuel de procédure d'APIRG et d'assurer la pleine implication des États et de toutes les parties prenantes. La réunion IIM/SG7 a donc formulé le projet de conclusion suivant.

<b>Projet de conclusion 7/05 : Préparation du Sommet sur les services de navigation aérienne</b>					
Pourquoi:	<i>Il est conclu que, pour favoriser la préparation du Sommet des services de navigation aérienne de l'AFI.</i>				
Quoi:	a) <i>Le sommet de l'AFI ANS est reporté ; et</i> b) <i>Le Secrétariat coordonne avec les principales parties prenantes l'examen des :</i> i). <i>termes de référence relatifs au Sommet ANS pour assurer son alignement avec les dispositions du Manuel de procédure de l'APIRG ; et</i> ii). <i>activités nécessaires au bon déroulement du Sommet des services de navigation aérienne de l'AFI.</i>				
Qui:	a) <i>APIRG</i> b) <i>Secrétariat.</i>				
Quand:	a) b) <i>d'ici décembre 2025</i>				
<b>Suivi de la mise en œuvre</b>					
Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Métrique	Indicateur 1 : Des équipes d'experts établies Indicateur 2 : Résultats attendus du Sommet	Moyens de collecte de données	Moyenne 1 : les e-mails Moyenne 2 : Réunions en ligne ....

*Mise à jour sur l'amélioration de la structure APIRG et RASG-AFI*

3.49. La réunion a été informée que la session conjointe APIRG/25 et RASG-AFI/8 (Décision 4/04) a chargé les secrétaires et les présidents des deux groupes, ainsi que l'ARC-TF, d'étudier l'intégration d'APIRG et de RASG-AFI. Cela a abouti à la présentation de deux options structurelles lors de la session conjointe APIRG/26 et RASG-AFI/6, où la majorité s'est prononcée en faveur de la structure 1 fournie à l'**appendice 14** du présent rapport. Le Secrétariat a été chargé de recueillir des commentaires supplémentaires des États et des parties prenantes et d'élaborer un manuel de procédure d'ici juin 2024. Le projet de manuel de procédure et un calendrier de transition ont été examinés lors de la réunion conjointe extraordinaire d'APIRG et de RASG-AFI à Libreville, au Gabon, le 19 juillet 2024.

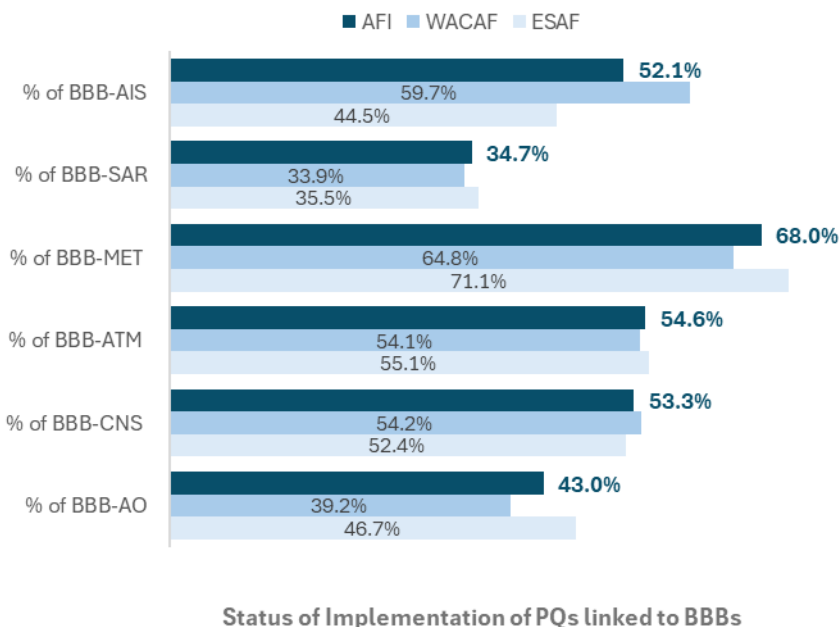
3.50. La réunion conjointe extraordinaire a approuvé la nouvelle structure de l'organisme fusionné nommé Groupe Afrique-océan Indien de planification et de mise en œuvre du système d'aviation

(AASPG) et a chargé le Secrétariat de diffuser le projet de manuel de procédure du groupe et les nouvelles méthodes de travail pour de nouvelles contributions d'ici le 30 septembre 2024, la version finalisée devant être examinée lors de la prochaine réunion d'APIRG et du RASG-AFI.

#### Point 4 de l'ordre du jour : Déficiences en matière de navigation aérienne

*Mise à jour sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des BBB liés au CNS, à l'AIM et au MET*

- 4.1. La réunion a discuté le niveau technique mondial du Plan mondial de navigation aérienne, en se concentrant sur les cadres des éléments de base (BBB) et des mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU).
- 4.2. Les BBB établissent les fondements d'un système de navigation aérienne robuste, garantissant des services essentiels pour l'aviation civile internationale, tandis que le cadre ASBU s'appuie sur les BBB pour améliorer les performances du système. La **figure 1** ci-dessous (basée sur la mise en œuvre des PQ liés aux BBB) met en évidence les défis rencontrés par les États dans la mise en œuvre des services et installations essentiels.
- 4.3. La réunion a noté que les principaux défis dans la mise en œuvre des BBB comprennent le manque de financement, les problèmes de priorisation des projets et la faible collaboration au niveau régional.
- 4.4. La réunion a donc souligné la nécessité d'une planification stratégique, d'une collaboration et d'un renforcement des capacités pour garantir des services de navigation aérienne harmonisés et interopérables. Les États sont encouragés à participer activement aux réunions et activités pertinentes en vue d'une amélioration.



*Figure 1 État de mise en œuvre des PQ liées aux BBB (Source des données : USOAP)*

### *Portée des zones minimales de déclaration*

- 4.5. La réunion APIRG/16 de 2007 a souligné la nécessité pour les États africains de donner la priorité à l'élimination des carences persistantes de la navigation aérienne affectant la sécurité. La réunion APIRG/18 de 2012 a approuvé une liste de domaines minimum de notification pour guider la notification des carences, soulignant que cette liste complète, plutôt que de remplacer, la politique du Conseil de l'OACI. Ces domaines minimum de notification sont alignés sur les SARP de l'OACI et couvrent divers domaines de la navigation aérienne comme l'AOP, l'ATM, le SAR, le CNS, l'AIM et le MET. La réunion a donc discuté de l'inclusion de la mise en œuvre des éléments ASBU requis par les SARP de l'OACI dans ce cadre de rapport.
- 4.6. Des exemples spécifiques incluent des mises en œuvre obligatoires telles que le GADS pour la communication d'urgence, le FICE pour la coordination ATS, le QMS pour les données aéronautiques et IWXXM pour l'échange d'informations MET.
- 4.7. Après discussion, les participants à la réunion ont convenu que la portée des domaines minimum de notification doit être conforme à la définition de la « carence de navigation aérienne » telle qu'approuvée par le Conseil de l'OACI le 30 novembre 2001 et incluse dans la PARTIE V du Manuel de procédure d'APIRG. Le projet de décision suivant a été formulé en conséquence.

<b><i>Projet de décision 7/06 : Champ d'application du cadre de reporting minimal</i></b>					
Pourquoi:	<i>Il est décidé que, pour assurer la cohérence des domaines minimum de notification,</i>				
Quoi:	<i>La liste des domaines minimum de notification, soit révisée, le cas échéant, d'ici le 31 décembre 2024.</i>				
Qui:	<i>APIRG</i>				
Quand:	<i>31 décembre 2024</i>				
<b>Suivi de la mise en œuvre</b>					
Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Métrique	Mesure 1 : liste actualisée des zones minimales de déclaration	Moyens de collecte	Rapport APIRG

### *État des carences de la navigation aérienne dans les domaines CNS, AIM et MET*

- 4.8. Il a été rappelé à la réunion que la réunion APIRG/26 a reconnu l'opérationnalisation de la plateforme en ligne AANDD développée par le Secrétariat, qui soutient l'identification et la résolution des carences de navigation aérienne.
- 4.9. Plusieurs actions ont été entreprises par le Secrétariat pour aider les États et les principales parties prenantes concernées à gérer efficacement les carences de navigation aérienne. Malheureusement, peu d'États ont participé aux deux ateliers organisés en 2024 à Dakar, au Sénégal, sur les Volumes I et II du Plan régional de navigation aérienne et la gestion des carences de navigation aérienne.
- 4.10. La réunion a également noté avec préoccupation que le niveau de notification des carences est encore faible et a donc exhorté les États (Organismes de réglementation et ANSP), les bureaux régionaux, les utilisateurs (IFALPA, IATA), les organisations de prestataires professionnels (IFACTCA, IFATSEA) à identifier et à notifier les carences de la navigation aérienne.

## Point 5 de l'ordre du jour : Défis de mise en œuvre du sous-groupe

### Défis de mise en œuvre

5.1. La réunion a noté que l'IIM/SG est confronté à des difficultés qui entravent son soutien aux États, notamment la soumission tardive des documents de projet, le manque de participation des experts, l'indisponibilité des facilitateurs et les barrières linguistiques. La réunion a recommandé la soumission à temps des documents, des réunions d'avancement régulières, des listes d'équipes mises à jour, une participation facilitée des experts et un soutien accéléré aux équipes de projets. La conclusion suivante a été formulée en conséquence.

<b>Projet de conclusion 7/07 : Révision de la composition du projet IIM</b>					
Pourquoi:	<i>Que, pour améliorer l'efficacité des projets APIRG IIM,</i>				
Quoi:	<p>a) <i>Le Secrétariat et les coordinateurs des équipes de projet de l'IIM examineront les experts qualifiés et réviseront la composition des équipes de projet d'ici le 31 décembre 2024 ;</i></p> <p>b) <i>Le Secrétariat notifiera aux États et aux organisations la désignation de leurs experts avant le 31 décembre 2024 ;</i></p> <p>c) <i>Les États et les organisations doivent assurer la participation effective des experts aux activités des projets et aux réunions des sous-groupes d'ici le 31 décembre 2024 .</i></p>				
Qui:	<p>a) <i>Secrétariat, Coordinateurs de l'équipe de projet IIM</i></p> <p>b) <i>Secrétariat</i></p> <p>c) <i>États, organisations</i></p>				
Quand:	<i>a), b) et c) : 31 décembre 2024</i>				
Suivi de la mise en œuvre					
Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Métrique	Métrique 1 : Composition révisée de l'équipe de projet Mesure 2 : Activités de sensibilisation menées	Moyens de collecte	Moyenne 1 : Lettres d'État Moyenne 2 : Réunions avec les équipes Projet

### Mise en œuvre des exigences MET dans la région ESAF : défis et opportunités

5.2. Les résultats du séminaire de météorologie aéronautique ESAF de l'OACI, organisé en juin 2024 à Windhoek, en Namibie, visant à améliorer les connaissances et les capacités régionales des experts MET tout en favorisant la collaboration et les partenariats, ont été présentés à la réunion. Les principaux résultats comprenaient le renforcement de la collaboration entre l'OACI, l'OMM et les États membres. Le renforcement des partenariats entre les autorités de l'aviation civile (AAC) et les prestataires de services météorologiques, l'amélioration de l'échange d'informations météorologiques grâce à des orientations régionales actualisées et à des points focaux désignés, et le renforcement continu des capacités pour relever les défis de la météorologie aéronautique ont également été inclus comme éléments clés.

5.3. La réunion a reconnu ces résultats et a encouragé l'OACI, en coordination avec l'OMM, à identifier les mécanismes possibles pour aider les États, par le biais des projets régionaux d'APIRG, à mettre en œuvre les normes et pratiques recommandées (SARP) en matière de météorologie aéronautique

(MET), y compris la mise en œuvre de systèmes de gestion de la qualité pour la fourniture de services MET et l'amélioration de la disponibilité des données OPMET pour les utilisateurs.

### Point 6 de l'ordre du jour : Activités à coordonner avec les SST de l'AAO/SG et du RASG-AFI

6.1. La réunion a d'identifié les actions formulées par la réunion IIM/SG7 qui nécessitent une coordination avec le Sous-groupe AAO ou les équipes de soutien à la sécurité RASG-AFI (SST). Les décisions suivantes nécessitent une coordination avec le sous-groupe AAO.

<b>IIM/SG7 Décision 7/01 : Établissement du projet Vol et Flux – Information for Collaborative Environnement (FF-ICE)</b>					
Pourquoi:	<i>Il est décidé que, pour assurer une mise en œuvre harmonisée et opportune du FF-ICE dans la région AFI,</i>				
Quoi:	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) <i>Les termes de référence proposés pour le groupe de travail FF-ICE sont approuvés pour coordination avec le sous-groupe AAO d'ici le 30 octobre 2024 ;</i></li> <li>b) <i>L'IIM/SG doit se coordonne avec l'AAO/SG pour approuver les termes de référence proposés d'ici le 30 octobre 2024 ;</i></li> <li>c) <i>Le groupe de travail FF-ICE élabore le document du projet FF-ICE et le soumettre au Secrétariat pour examen par l'APIRG par l'intermédiaire de l'APCC d'ici le 30 octobre 2024 ; et,</i></li> <li>d) <i>Le groupe de travail FF-ICE organise l'atelier de sensibilisation prévu par la décision 26/17 de l'APIRG d'ici le 28 février 2025.</i></li> </ul>				
Qui:	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) <i>IIM/SG</i></li> <li>b) <i>Le Secrétariat</i></li> <li>c) <i>Groupe de travail FF-ICE, Secrétariat</i></li> <li>d) <i>Groupe de travail FF-ICE</i></li> </ul>				
Quand:	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) <i>b) et c) : 30 octobre 2024</i></li> <li>d) <i>28 février 2025</i></li> </ul>				
Suivi de la mise en œuvre					
Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Métrique	Métrique 1 : Document de projet soumis à APIRG Métrique 2 : Atelier réalisé	Moyens de collecte	Moyenne 1 : WP Moyenne 2 : Lettre d'État

<b>Projet de conclusion 7/05 : Préparation du Sommet sur les services de navigation aérienne</b>					
Pourquoi:	<i>Il est décidé que, pour assurer la mise en œuvre effective de la décision 26/24 d'APIRG sur la préparation du Sommet des services de navigation aérienne de l'AFI.</i>				
Quoi:	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) <i>Le sommet ANS AFI est reporté ; et</i></li> <li>b) <i>Le Secrétariat coordonne avec les principales parties prenantes l'examen des :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>i). <i>termes de référence relatifs au Sommet ANS pour assurer son alignement avec les dispositions du Manuel de procédure d'APIRG ; et</i></li> <li>ii). <i>activités nécessaires à la conduite du Sommet des services de navigation aérienne de l'AFI.</i></li> </ul> </li> </ul>				
Qui:	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) <i>APIRG</i></li> <li>b) <i>Secrétariat.</i></li> </ul>				
Quand:	<i>b) d'ici décembre 2025</i>				
Suivi de la mise en œuvre					

Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Métrique	Indicateur 1 : Des équipes d'experts établies Indicateur 2 : Résultats attendus du Sommet	Moyens de collecte de données	Moyenne 1 : les e-mails Moyenne 2 : Réunions en ligne ....
------------------	---	----------	--	-------------------------------	--

**Point 7 de l'ordre du jour : Recommandations/mesures proposées à prendre par le siège de l'OACI**

7.1. Les participants à la réunion ont examiné les résultats des discussions. Aucune recommandation/action ne requiert l'attention du siège de l'OACI.

**Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions/décisions de la septième réunion du sous-groupe sur la gestion des infrastructures et de l'information (IIM/SG7)**

8.1. La réunion a examiné et adopté six (6) projets de conclusions et deux (2) projets de décisions conformément à l'**appendice 2** du présent rapport.

**Point 9 de l'ordre du jour : Examen du mandat et du programme de travail du sous-groupe**

9.1. Il a été rappelé aux participants que le Sous-groupe IIM/SG est mandaté par APIRG pour soutenir la mise en œuvre des SARP de l'OACI dans les domaines MET, AIM et CNS, en mettant l'accent sur l'exécution de projets visant à aider les États, à identifier les lacunes et à proposer des solutions. Au cours des discussions, des inquiétudes ont été soulevées quant au faible niveau de participation des experts aux équipes de projet. Les participants à la réunion ont ensuite examiné le mandat du Sous-groupe, sans y apporter des amendements spécifiques, comme indiqué à l'**appendice 15** du présent rapport, et ont mis à jour le programme de travail du Sous-groupe, comme indiqué à l'**appendice 16** du présent rapport. Le projet de décision suivant a été formulé en conséquence.

<b>Projet de décision 7/08 : Programme de travail de l'IIM/SG d'APIRG pour 2024/2025</b>					
Pourquoi:	<i>Il est décidé que, afin de soutenir la mise en œuvre des objectifs du Sous-groupe,</i>				
Quoi:	<i>Le programme de travail tel que présenté à l'appendice 16 est approuvé.</i>				
Qui:	<i>Réunion APIRG/27</i>				
Quand:	<i>D'ici novembre 2024</i>				
Suivi de la mise en œuvre					
Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Métrique	Mesure 1 : Programme de travail approuvé	Moyens de collecte	Moyenne 1 : Réunion APIRG/27 Moyenne 2 :

## **Point 10 de l'ordre du jour : Questions diverses**

10.1.       Aucun sujet n'a été abordé sous ce point de l'ordre du jour.

### **Cérémonie de clôture**

Au cours de la séance de clôture, des allocutions ont été prononcées par Mme Nokuthula Phakathi, Vice-Présidente du Sous-groupe IIM, M. Issoufou Abdoulaye, Président du Sous-groupe et M. Manzi Nika Meheza, Directeur régional adjoint du Bureau WACAF de l'OACI.

Dans son discours de clôture, Mme Nokuthula Phakathi, Vice-présidente du sous-groupe IIM, a remercié les participants pour leur participation active aux discussions et a appelé à davantage de collaboration dans la mise en œuvre des projets régionaux.

Le Président du Sous-groupe de l'IIM, M. Issoufou Abdoulaye, a félicité la réunion pour sa participation efficace et les précieuses contributions qui ont contribué aux délibérations. Au nom du Secrétariat du Sous-groupe, il a également reconnu les contributions considérables des collègues qui partent bientôt à la retraite, à savoir M. François Xavier Salambanga et Mme Esther Gaborekwe Khambule au Sous-groupe en tant qu'anciens présidents.

Le discours de clôture a été prononcé par le Directeur régional adjoint, M. Manzi Nika Meheza, du Bureau WACAF de l'OACI. Il a exprimé sa gratitude à tous les membres de l'IIM/SG pour leur soutien et leur participation active aux activités du Sous-groupe. Il a exprimé sa gratitude à l'ensemble du Secrétariat et a salué le travail accompli par le Sous-groupe.

Le Directeur régional adjoint a clôturé la réunion en remerciant le Secrétariat, les délégués et les interprètes pour leur contribution au bon déroulement de la réunion.

**--- FIN ---**